

## Présentation

Micheline Dumont

Volume 4, numéro 2, 1991

Unité/Diversité

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057655ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057655ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Résumé de l'article

En 1988, une historienne est appelée à présenter un témoignage d'experte dans une plainte pour discrimination devant la Commission des droits de la personne. Cette expérience permet de proposer quelques réflexions éthiques et théoriques sur les rapports de la recherche féministe avec la réalité politique des femmes.

### Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

### ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Dumont, M. (1991). Présentation. *Recherches féministes*, 4(2), 129–130.  
<https://doi.org/10.7202/057655ar>

## L'expertise féministe au tribunal

### Présentation

Micheline Dumont

*Recherches féministes* présente aujourd'hui l'expérience de trois chercheuses qui se sont trouvées devant les tribunaux en tant qu'expertes dans des causes concernant les femmes. La recherche féministe suscite, dans ce contexte, des retombées absolument inédites qu'il convient d'examiner avec lucidité. Les faits d'abord.

En 1982, le Syndicat des professionnels et professionnelles du gouvernement du Québec a déposé une plainte contre le Conseil du trésor pour discrimination salariale à l'endroit de six corps d'emploi de la fonction publique provinciale. Plusieurs chercheuses et professionnelles sont venues témoigner dans cette enquête à la Commission des droits de la personne, notamment Micheline Dumont de l'Université de Sherbrooke, Chantal Théry, Céline Cartier et Céline Kirouak de l'Université Laval, et Pauline Marois. L'enquête proprement dite a débuté en 1987 et la cause est toujours pendante.

En 1984, le procureur général du Québec a intenté une poursuite contre le distributeur de la revue *Penthouse*. Dans ce procès, quatre chercheuses féministes devaient présenter une expertise. Une seule a été entendue pour la Couronne, Cécile Coderre de l'Université d'Ottawa. Par contre, la Défense a fait témoigner Eileen Manion, du Collège Dawson. Ce procès a été perdu.

En 1988, un groupe de quarante enseignantes de la Commission scolaire de l'Industrie a déposé une plainte pour discrimination systémique contre le principal de la polyvalente Thérèse Martin, Claude Vadnais, et la Commission scolaire de l'Industrie. Quelques chercheuses ont présenté une expertise : Claudine Baudoux de l'Université Laval, Micheline Dumont de l'Université de Sherbrooke, Nicole De Sève et Ghislaine Fleury de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Dans cette cause, avocates et expertes ont travaillé gratuitement. L'enquête est terminée, mais la décision n'a pas encore été rendue.

La conjoncture nouvelle créée par ces procès pose des défis redoutables et il semble qu'on doive soulever quelques questions difficiles. Toute la recherche pertinente a-t-elle été faite ? La présence d'interprétations différentes, voire contradictoires, est-elle une indication que notre travail dissimule une ambiguïté inquiétante ? En voulant établir l'autonomie et la dignité des femmes, n'a-t-on pas minimisé ou tu certaines contraintes extérieures inéluctables ? Nos efforts pour comprendre comment les femmes ont participé à

leur propre victimisation n'accréditent-ils pas la thèse voulant que les femmes *consentent à leur oppression* ? *Est-ce qu'on a trop généralisé à partir des valeurs dites « féminines »* ? *Est-ce qu'on a suffisamment documenté ces valeurs selon les âges, les cycles de vie, les classes, les ethnies* ? *Est-ce qu'on a suffisamment documenté la culture des femmes au travail salarié* ? Le Droit et la Jurisprudence sont-ils de bons instruments de revendication ? A-t-on trop construit sur les dichotomies nature/culture, famille/individu, culturalisme/économisme, privé/public, production/reproduction qui nous enferment dans la tradition philosophique des oppositions binaires et qui, au demeurant, ne rendent pas compte correctement de la complexité de la conscience des femmes et de leur conduite ?

Ces questions ne forment pas un constat pessimiste. Elles ne font que souligner les défis méthodologiques et théoriques qui nous confrontent et que nous devons résoudre pour faire avancer la cause des femmes. C'est dans cette perspective que les lectrices de *Recherches féministes* sont invitées à prendre connaissance des trois témoignages qui suivent.

*Micheline Dumont*  
*Département d'histoire*  
*Université de Sherbrooke*